



District de l'Aude  
de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



*L'OFFICIEL 11  
DISTRICT DE L'AUDE  
DE FOOTBALL*

Saison 2024/2025  
L'Officiel n°27  
Du 04 Février 2025

LES VALEURS DU FOOTBALL



**PLAISIR**

Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau



**RESPECT**

Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement



**ENGAGEMENT**

Engagement  
du corps et du cœur



**TOLÉRANCE**

Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes



**SOLIDARITÉ**

Solidarité du football français  
et du sport d'équipe





District de l'Aude  
de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

## NOS PARTENAIRES

**11TEAMSPO****RTS**



  
**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale de l'Aude (DSDEN11)

  
**DIGIT**  
INNOVATION

  
**ALKE**



**L'INDÉPENDANT**



**District de l'Aude  
de Football**



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

## Procès-verbal du Comité Directeur

Réunion du 30/01/2025

**Président :** M. Pierre MICHEAU

**Présents :** M. David CARRASCO- Franck VARILLES

### Situation financière des clubs audois Mois de Décembre 2024

Les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, ne se sont pas acquittés de leur dette dont le paiement devait être parvenu au District avant le 14 décembre 2024.

Le Comité Directeur fait application de l'article 1-3 des dispositions communes :

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la commission Règlement et contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure senior, féminine ou jeune évoluant en District.

Les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, ne se sont pas acquittés de leurs dettes dont le paiement devait être parvenu au District avant le 22 janvier.

Les récidives sont appliquées tous les mois de la façon suivante :

- 1ère récidive : sanction de deux points de pénalité

MALEPERE CAUX

- 2<sup>e</sup> récidive : sanction de trois points de pénalité

CARCASSONNE AS DES ILES

Les clubs rencontrant des difficultés de paiement doivent envoyer un mail au le secrétariat du District à l'attention de monsieur le trésorier avant la date d'échéance et demander un échelonnement de la dette. Des facilités pourront être accordées sous réserve de s'acquitter d'au moins 30% de la somme due chaque mois.

Le Président  
Pierre Micheau

Le Secrétaire Général  
Varilles Franck